

DANS L'EGLISE ET DANS L'ORDRE

I

LES ACTES DU SAINT SIEGE

BENOIT XV ET LA GUERRE

Depuis quelques mois, les journaux ont publié tant de fausses nouvelles sous le titre "Le Pape et la guerre", qu'il fait bon de lire, dans le Bulletin officiel de la cour romaine, les vraies et réelles initiatives pontificales, pendant la guerre. Nous en avons signalé, ici même un grand nombre : la liste n'en est pas fermée. Chaque édition des *Acta* en rapporte de nouvelles.

Ce sont surtout des faveurs spirituelles — messes votives, pouvoirs spéciaux aux aumôniers etc ; ce sont aussi des secours temporels aux nations les plus éprouvées par la guerre : secours spirituels et temporels qui ne permettent pas de mettre en doute la sollicitude du Pape pour les belligérants. En voici quelques exemples.

Messes votives durant la guerre

A la demande de quelques évêques, le Saint Siège accorde aux chapelains en service dans les camps ou retenus en captivité, à leurs auxiliaires, et à tous les prêtres-soldats, les privilèges qui suivent :

Les dimanches, les fêtes de Notre-Seigneur et pendant les octaves de ces fêtes, ces prêtres pourront dire la messe de la *Sainte Trinité* ; les autres fêtes de première et de seconde classe, ils pourront dire la messe de la *Sainte Vierge* ; les autres jours, ou bien la messe de la *Sainte Vierge* ou bien la messe votive *Pour le temps de la guerre*, ou la messe de *Requiem*. [A. A. S. 1er juin, p. 265.]